

Etre adhérent à l'APDRA ?

Etre adhérent à l'APDRA, c'est partager et défendre les valeurs de notre association. C'est soutenir notre association dans son action globale de promotion de la pisciculture comme un outil de développement à part entière au sein du monde paysan.

Etre adhérent à l'APDRA, c'est renforcer l'association. Le nombre d'adhérents est une image de dynamisme pour l'association. L'adhésion permet à chaque membre de contribuer aux réflexions et à la gestion de l'association par le droit de vote qu'elle confère à l'Assemblée Générale annuelle.

Envoyer un don à l'APDRA ?

Envoyer un don à l'APDRA, c'est soutenir l'association dans son fonctionnement général indispensable à la mise en place de ces projets. C'est lui permettre de garder sa liberté d'action et de renforcer son indépendance.

L'APDRA ayant été déclarée association d'intérêt général, l'article 200 du Code général des impôts (CGI) s'applique et vous donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant versé dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. Un reçu fiscal est envoyé à chaque personne ayant soutenu l'association. Après déduction fiscale, un don de 50 € revient à 17 €.



Bon de soutien à l'APDRA

A renvoyer accompagné d'un chèque à :

APDRA Pisciculture Paysanne
Station Atlante - 20, rue Ampère - 91300 Massy - France

Nom :

Prénom :

Organisme (personne morale) :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

J'adhère à l'APDRA et verse ma cotisation annuelle de 15 €

Je fais un don de euros en soutien au fonctionnement de l'APDRA

Montant total versé : euros

Je souhaite recevoir des nouvelles de l'APDRA par mail

A, le

Signature :